**Modèle de délibération**

**Création d'un poste non permanent – Contrat de projet (A/B/C)**

*(article L. 332-24 à L. 332-28 du Code général de la fonction publique)*

**Dans quel cas utiliser ce modèle ?**

* Pour le recrutement d’un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée

Le ............……... *(date)*, à ...........………............. *(heure)*, en .......................................... *(lieu)* se sont réunis les membres du Conseil Municipal *(ou autre assemblée délibérante)*, se sont réunis sous la présidence de ........................................, régulièrement convoqués le ……………………………

Étaient présents : ........…

Étaient absent*(s)* excusé*(s)* : .…………………

Étaient absents : ........…

Le secrétariat a été assuré par : ........

* Le Maire *(ou le Président)* informe l’assemblée délibérante :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

* **Le Maire** *(ou le Président)* **propose à l’assemblée délibérante :**

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 **pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,**

Vu le budget n° …...... du …... adopté par délibération n°....du....

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° …...... du … adoptée le ….

Le Maire (Le Président) propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique (A/B/C)… afin de mener à bien le projet ou l’opération identifiée suivante :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….. pour une durée de …………………….. (1 an minimum et 6 ans maximum) soit du …………… au ………………. inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l’opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : ………………………………………………………………………………………………………………………………………

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d’un an minimum si l’opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l’opération prévue ne sera pas achevé eu terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L’agent assurera les fonctions de …………………………………. à temps complet ou à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de …… / 35ème.

L’emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique (A/B/C) ………

L'agent devra justifier d'un diplôme de … ou d'une expérience professionnelle de … dans le secteur de …..

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de …………

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° ….. du ….. (n’)est (pas) applicable.

Le régime indemnitaire est facultatif.

* **Après en avoir délibéré, l'assemblée ….... décide :**
* d’adopter la proposition du Maire *(Président)*
* de modifier le tableau des emplois
* d’inscrire au budget les crédits correspondants
* que les dispositions de la présente délibération prendront effet au …... (date)
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Une délibération ne peut prendre effet **au plus tôt qu'au jour de sa transmission au contrôle de légalité, une application rétroactive étant illégale**

* **ADOPTÉ** :
* à l’unanimité des membres présents
* à .................. voix pour
* à .................. voix contre
* à .................. abstention(s)
* à .................. ne prend pas part au vote

Fait à …................., le …..................

Le Maire (*ou le Président*)

Prénom, nom et qualité du signataire

Transmis au représentant de l'État le : …………………………..

Publié le : ……………………

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d’un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).